

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-AE111

présenté par

M. Taché, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	4 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	4 000 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, présenté par le groupe Écologiste-NUPES, vise à augmenter la contribution de la France à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) de 4 000 000 €, afin de renforcer les liens entre les établissements AEFE et les acteurs locaux dans les pays d'accueil.

L'ancrage local des établissements du réseau AEFE est essentiel pour favoriser les échanges culturels et linguistiques, et pour assurer une meilleure intégration des écoles françaises dans leur

environnement immédiat. En collaborant étroitement avec les associations, institutions et entreprises locales, les établissements AEFÉ peuvent non seulement enrichir leur offre éducative, mais aussi contribuer au développement socio-économique et culturel des territoires où ils sont implantés.

Cet amendement propose de financer des projets qui :

- Encouragent les partenariats entre les établissements AEFÉ et les structures locales (ONG, entreprises, institutions éducatives, etc.) pour la mise en œuvre de projets communs.
- Promeuvent les échanges culturels et linguistiques avec les communautés locales, en valorisant à la fois la langue et la culture françaises et les langues et cultures locales.
- Soutiennent les initiatives qui visent à répondre aux besoins spécifiques des territoires et des populations, en cohérence avec les objectifs de développement durable.

En renforçant les liens avec les acteurs locaux, les établissements AEFÉ pourront non seulement améliorer leur impact sur le plan éducatif, mais aussi contribuer à tisser des liens durables entre la France et les communautés à l'étranger, dans un esprit de respect mutuel et de coopération.

Cet amendement propose donc d'augmenter de 4 000 000 € les crédits (en AE et CP) alloués à l'action 05 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». Et réduit d'un montant correspondant de 4 000 000 € l'action 04 « Contributions internationales » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ».

La diminution des crédits d'un montant correspondant est imposée par l'article 40 de la Constitution à travers l'obligation d'un gage financier à toute nouvelle mesure. Nous espérons que le Gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.